

Armateurs, Affréteurs, Chargeurs

Qu'est-ce qu'un armateur ?

L'armateur est celui qui arme le navire, c'est-à-dire qu'il l'exploite en fournissant le matériel et les marins nécessaires au transport et aux services maritimes. Si, historiquement l'armateur était en général le propriétaire du navire, il peut en être simplement affréteur c'est-à-dire « locataire ». Il détermine alors les conditions d'utilisation et d'exploitation de son navire en recrutant son équipage et en concluant les contrats de transport ou de service. Ces contrats portent, le plus souvent, sur l'engagement de transporter des marchandises ou des passagers d'un point à un autre (port, plateforme pétrolière, site offshore...).

La taille des entreprises maritimes (souvent appelées « armements ») est très variée : de petites entreprises qui exploitent un seul navire à des compagnies multinationales qui opèrent des centaines de navires de grande taille et emploient des milliers de salariés.

Qu'est-ce qu'un affréteur ?

Un affréteur est une personne, physique ou morale, qui loue un navire (à un propriétaire ou à un armateur exploitant) pour une période donnée (affrètement « à temps ») ou pour un voyage déterminé (affrètement « au voyage »). Le but de l'affréteur est d'effectuer des prestations de transports ou de service maritime.

L'affrètement est dit « coque nue » lorsque la location ne porte que sur le seul navire sans équipage. Dans ce cas, un équipage devra être fourni pour la conduite du navire. Ce système permet une certaine souplesse dans l'exploitation des navires en adaptant plus facilement la taille de la flotte à la conjoncture économique.

Qu'est-ce qu'un chargeur ?

Le chargeur est la personne, physique ou morale, propriétaire d'une marchandise à transporter. Il conclue un contrat de transport avec un armateur ou un affréteur qui assurera cette prestation.

Ressources :

<http://www.armateursdefrance.org/>

<http://www.ecsa.eu/>

<http://www.ics-shipping.org/>